



# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°436 AVRIL 2023



Le printemps est arrivé dans votre maison



## Actualité en avril :

Dimanche 2 : élections municipales à la salle Jean-Antoine Lépine de 8h00 à 18h00

Jeu 6 : pétanque, 18h00 ouverture de la saison au boudrome

# LE PETIT CHALLAISIE



# Vie pratique

Dates des célébrations des messes. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail au père Ishaq BARKAT :

[ishabarkat@gmail.com](mailto:ishabarkat@gmail.com) ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

| Messes d'avril |                        |       | Cultes d'avril |         |       |
|----------------|------------------------|-------|----------------|---------|-------|
| samedi 1       | Saint Jean-de-Gonville | 18h00 |                |         |       |
| dimanche 2     | Péron                  | 10h00 | dimanche 2     | Divonne | 10h00 |
| jeudi 6        | Collonges              | 19h30 |                |         |       |
| vendredi 7     | Farges                 | 19h30 |                |         |       |
| samedi 8       | Challex                | 21h00 |                |         |       |
| dimanche 9     | Péron                  | 10h00 | dimanche 9     | Ferney  | 10h00 |
| samedi 15      | Saint Jean-de-Gonville | 18h00 |                |         |       |
| dimanche 16    | Farges                 | 10h00 | dimanche 16    | Divonne | 10h00 |
| samedi 22      | Thoiry                 | 18h00 |                |         |       |
| dimanche 23    | Pougny                 | 10h00 | dimanche 23    | Ferney  | 10h00 |
| samedi 29      | Thoiry                 | 18h00 |                |         |       |
| dimanche 30    | Collonges              | 10h00 | dimanche 30    | Ferney  | 10h00 |



## Agenda challaisien 2023

| Avril 2023                          |             |              |                           |                        |
|-------------------------------------|-------------|--------------|---------------------------|------------------------|
| La Municipalité                     | dimanche 2  | 8h00 à 18h00 | Salle Jean-Antoine Lépine | Elections municipales  |
| La Pétanque                         | jeudi 6     | 18h00        | Ouverture de la saison    | Boulodrome             |
| Mai 2023                            |             |              |                           |                        |
| Association gym de Challex          | samedi 6    | 8h00 à 13h00 | Halle                     | Foire aux plantons     |
| Anciens Combattants et Municipalité | lundi 8     | à définir    | Salle Jean-Antoine Lépine | Commémoration du 8 mai |
| Sou des Ecoles                      | samedi 13   | à définir    | Four communal             | Fête du printemps      |
| La Lyre Challaisienne               | samedi 13   | 18h30        | Salle Jean-Antoine Lépine | Concert annuel         |
| Jeunesse Challaisienne              | vendredi 19 | à définir    | Mucelle                   | Guinguette             |

Voici les dates des manifestations d'avril et mai pour l'année 2023 dans le tableau ci-dessus, sous réserve de modifications. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail à [challex@challex.fr](mailto:challex@challex.fr) ou appeler la mairie au **04 50 56 30 10**

# Municipalité

## Liste des délibérations du Conseil municipal de Challex de février 2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 10

Présents : 8

Le Conseil municipal de la commune de Challex, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire.

Date de convocation : 2 février 2023

Présents : Claude CHAPPUIS, Christophe DALMAIS, Aline HOFER FAVRE, Stéphane BRUCKERT, Eloïse VERNAY, Francesca DONELLI, Brigitte FLEURY

Absents ayant donné procuration : Jocelyne BLAZER

Absents : Franck BOUGREAU

Secrétaire de séance : Michel PETER

|                        | OBJET                                                                                                               | VOTE        |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                        | Approbation du procès-verbal de la séance du 05/09/22                                                               | approuvée   |
|                        | Approbation du procès-verbal de la séance du 16/01/23                                                               | reportée    |
| Délibération n° 9-2023 | Désignation d'un secrétaire de séance                                                                               | adoptée     |
| Délibération n°10-2023 | Maintien dans ses fonctions d'un adjoint suite à retrait de délégation                                              | adoptée     |
| Délibération n°11-2023 | Virement de crédits au chapitre budgétaire affecté aux emprunts                                                     | information |
| Délibération n°12-2023 | Chauffage de l'auberge : validation du devis pour la requalification du groupe froid et remplacement de l'échangeur | adoptée     |
| Délibération n°13-2023 | Demande de remise de loyer pour l'auberge des 7 merveilles en raison du dysfonctionnement du chauffage              | adoptée     |
| Délibération n°14-2023 | Demande de révision du montant de la location de l'auberge                                                          | reportée    |
| Délibération n°15-2023 | Demande de mise en œuvre de la protection juridique fonctionnelle des élus                                          | adoptée     |

## Commission urbanisme de janvier et février 2023

| Numéro            | Demandeur                    | Nature des travaux                          | Décision |
|-------------------|------------------------------|---------------------------------------------|----------|
| PC00107821B0003T1 | JEM LAC                      | Transfert PC Janaudy                        | Accordé  |
| PC00107822B0010   | ROUX Perrine                 | Construction d'un garage                    | Accordé  |
| DP00107822B0057   | BERNARD Nadine               | Pergola                                     | Accordé  |
| DP 00107822B0058  | PERA Christian               | Isolation de façades + pose volets roulants | Accordé  |
| DP23B0001         | PHOCAS Olivier               | Pose d'un auvent sur porte de garage        | Accordé  |
| DP23B0002         | Doring Falk                  | Pose de velux en toiture                    | Accordé  |
| DP23B0003         | HILLERET GARNER<br>Henriette | Réfection de toiture et isolation           | Accordé  |
| DP23B0004         | GARRIDO PEREZ<br>Cintia      | Construction d'une véranda                  | Accordé  |
| DP23B0005         | DELCOUR Benoît               | Pose de panneaux photovoltaïques en toiture | Accordé  |
| DP23B0006         | BELLINA Alain                | Isolation extérieure de façades             | Accordé  |
| DP23B0007         | 2S Solutions (Habif)         | Pose de panneaux photovoltaïques            | Accordé  |
| DP23B0008         | PROCHWIECZ<br>Jacqueline     | Véranda (régularisation)                    | Accordé  |
| DP23B0009         | PAPA Roland                  | Remplacement de velux + fenêtres            | Accordé  |

### Les Défis du Panacée – édition 2023 – descente du Rhône en 18 jours

Isabelle BARBUT et Florence BONNAUD, fondatrices de l'association « Les Défis de Panacée, réalisent seules des défis sportifs en kayak gonflable biplace pour promouvoir **le don de moelle osseuse**.

Après avoir déjà réalisé le Tour de Corse, 560 km en 23 jours et la Descente de la Loire 740 km en 21 jours, elles ont entrepris de réaliser, du 09 Mai au 26 Mai 2023, la descente du Rhône depuis Saint Gingolph, ville frontalière franco-suisse sur le Léman, jusqu'à Martigues en Méditerranée.

**La commune de Challex constitue l'une de leurs étapes, le mercredi 10 mai 2023** et sollicitent la contribution de la commune pour les accueillir.

Le don de moelle osseuse s'adresse à un public de 18 à 35 ans, et le but de la manifestation est de communiquer sur ce don méconnu, ainsi que de recruter de futurs donneurs.

S'inscrire sur le Registre France Greffe de Moelle est indispensable pour être sollicité en cas de compatibilité.

Outre le souhait de pouvoir organiser une manifestation à leur arrivée le 10 mai 2023 pour rassembler le plus grand public possible, elles sollicitent par ailleurs l'hébergement de 3 personnes (les 2 sportives et

et l'accompagnateur).

La commune ne disposant pas de logement vacant à ce jour, la population challaisienne est sollicitée pour un hébergement à titre gracieux.

Si vous souhaitez contribuer à cette démarche en les accueillant pour une nuit, merci de vous faire connaître auprès des services de la mairie et de nous laisser vos coordonnées pour que nous puissions vous mettre en relation avec les intéressées au besoin.

Pour tous ceux qui souhaiteraient soutenir la recherche médicale sur le don de moelle osseuse, elles réunissent également des dons en numéraire restitués directement à un chercheur ayant un projet bien spécifique dans ce domaine.

Pour plus d'informations sur la démarche :

[www.lesdefisdepanacee.org](http://www.lesdefisdepanacee.org)



### Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger.

Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « **Gérer mes biens immobiliers** » du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le **0809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous, pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

**La Direction générale des Finances publiques**

# INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

---

J'ai le droit à l'erreur. Pour plus d'information, rendez-vous sur « [Services Publics +](#) »

Savez-vous à quoi servent vos impôts ? Découvrez-le sur le site : [aquoiserventmesimpots.gouv.fr](#)

## Pour votre sécurité :

**ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;

**vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.**

Pour la DGFIP, la partie droite de l'adresse doit être égale à [@dgfip.finances.gouv.fr](#), sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

## Recensement militaire (JDC)

Recensement militaire obligatoire : jeunes gens, pensez à vous faire recenser dès vos 16 ans à la mairie. Merci de vous présenter avec votre carte nationale d'identité et du livret de famille de vos parents.

L'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire aux examens scolaires et à l'auto-école.

Pour toutes questions relatives au service national, le Centre de Service National vous répond au 04 37 27 25 07 du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 11h30 ou via internet: [defense.gouv.fr](#).

## Demande de Cartes Nationale d'Identité (CNI)

Pour tous renouvellements ou demandes de cartes d'identité, merci de vous adresser auprès des communes suivantes : Thoiry, Saint Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire, Divonne.

Auparavant, préparer votre dossier en ligne sur: [http://predemandecni.ants.gouv.fr](#)

## Autorisation de sortie du territoire

Les demandes d'autorisations de sortie du territoire pour les mineurs sont à nouveau obligatoires. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires sur le site internet :

[www.service-public.fr](#)

## Cartes grises

Vous changez de véhicule, le changement de votre carte grise se fait dorénavant, en ligne sur:

[https://immatriculation.ants.gouv.fr/](#). Choisir ensuite « immatriculation » et créer votre compte.

## Demande de logement

Pour toute demande de logement social, vous pouvez

faire votre demande par mail à:

[demande-logement-social.gouv.fr](#)

Dès que votre demande est enregistrée, elle est consultable par tous les bailleurs sociaux.

Attention, votre demande est valable un an, il faut donc la renouveler si nécessaire.

## Arrivée et départ d'habitants

Avis aux nouveaux habitants : si vous arrivez dans la commune, présentez-vous en mairie, nous serons très heureux de vous accueillir, de vous renseigner sur la commune et les services qu'elle offre.

De même si vous quittez la commune, signalez-le à la mairie au [04 50 56 30 10](#) ou [challex@challex.fr](#)

## Chenilles processionnaires du pin

Ces chenilles aux poils urticants peuvent entraîner beaucoup de troubles de la santé :

démangeaisons, maux de gorge, conjonctivite ... La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. En effet, les poils urticants de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, qui éclot durant l'hiver. La femelle papillon recherche alors un pin (ou un cèdre) pour y pondre ses œufs, qui seront déposés en rangées parallèles par paquets de 150 à 320, formant un manchon de 2 à 5 cm gris argenté recouvert d'écailles sur les rameaux ou les aiguilles de pin. L'éclosion a lieu 5 à 6 semaines après la ponte. Cet insecte est surtout connu pour son mode de déplacement, en file indienne. Les chenilles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pin et de cèdre. Mesurant environ 4 cm, elles sont brunes avec des tâches orangées, recouvertes de poils. Leur pouvoir urticant provient d'une fine poussière qui se détache de plaques situées sur le dos et la partie postérieure de la chenille. Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent. La processionnaire du pin peut être confondue avec la processionnaire du chêne à cause de son comportement larvaire grégaire. En effet, les chenilles se déplacent également en processions. Toutefois, il est important de vérifier l'arbre hôte, car la processionnaire du pin attaque, comme son nom l'indique, toutes les espèces de pins, ainsi que les cèdres et quelques espèces de sapins, alors que la processionnaire du chêne ne s'attaque qu'aux chênes caduques. De plus, leur cycle de vie n'est pas le même, les chenilles processionnaires du pin se développent durant l'hiver dans leur nid, alors que les chenilles processionnaires du chêne se développent durant le printemps et l'été.

Liens utiles : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes INRAe



Mme Giovanina GÉROMEL veuve MABILLARD, née à Challex le 13 juillet 1929, décédée à Gex le 9 mars 2023

Mme Nicole TOURNOIS veuve GUIGNET, née à Paris 16ème le 18 juin 1930, décédée à Challex le 24 février 2023

## Vie à l'école

### INSCRIPTIONS RENTREE 2023

Votre enfant fera son entrée à l'école Simone Veil pour la rentrée 2023/2024, merci de prendre note des informations ci-dessous et de vous y conformer pour réaliser convenablement son inscription.

#### A/ Rentrée en PETITE SECTION : 1ère année de maternelle

**Conditions :** être résident de la commune, l'enfant doit être âgé de 3 ans au plus tard le 31 décembre 2023 (aucune exception à la règle).

**Documents à fournir le jour de l'inscription :**

- **certificat d'inscription** délivré par la mairie (à récupérer en amont en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile **et** du livret de famille)
- photocopie de la pièce d'identité des 2 parents
- photocopie de la pièce d'identité de l'enfant s'il en possède déjà une
- photocopie des vaccins obligatoires à jour soit: Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP) + Coqueluche + Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b + Hépatite B + Infections invasives à pneumocoque + Méningocoque de sérotype C + Rougeole, oreillons et rubéole
- photocopie du jugement de divorce précisant les modalités de garde le cas échéant

#### B/ Rentrée dans une autre classe, de la MS au CM2 :

**Condition :** être résident de la commune

**Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :**

- **les mêmes que cités précédemment** pour une rentrée en PS

- un **certificat de radiation** émanant de l'ancienne école de l'enfant

Que vous soyez dans le cas A ou B, veuillez **prendre rendez-vous** sur un des créneaux ci-dessous **par mail : [ce.0010418z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010418z@ac-lyon.fr)**

Aucune inscription ne sera faite sans RDV ou sans l'intégralité des documents demandés. Les RDV se tiennent à l'école dans le bureau de la directrice, bâtiment maternelle.

**Créneaux possibles : entre 8h30 et 11h00 ou entre 13h30 et 17h00**

- Vendredi : 7 avril + 5/12 mai
- Lundi : 3 avril + 22 mai

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit présent lors de l'inscription pour laquelle il faut compter environ 20 minutes : ce sera l'occasion de réaliser la partie administrative.

Une visite de l'école et de la classe de votre enfant sera proposée à la fin du mois d'août (date précise communiquée ultérieurement).

Pour information, un service périscolaire (cantine et/ou garderie) est proposé par la commune, un dossier spécifique est à retirer et à rendre en mairie.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans notre établissement,

Stéphanie Coelho, directrice







### La Lyre Challaisienne aimerait s'agrandir !

Partage ta passion !

Fais partie d'une harmonie dont les priorités sont la bonne humeur, la convivialité et l'échange.

Que tu souhaites :

- ♪ avoir tes premières expériences d'orchestre,
- ♪ reprendre en main ton instrument après une longue inactivité,
- ♪ jouer ton premier morceau en tant que soliste,

La Lyre Challaisienne est prête à t'accueillir!

**Nous recherchons notamment :**

**2 tubistes, 2 trombonistes, 2 cornistes, 3 percussionnistes, 1 clarinetiste,  
1 saxophoniste alto et 1 bassoniste.**

### Répétition le jeudi de 20h15 à 22h00

Ce que nous aimons :

- ♪ esprit de famille, convivialité, chaleur humaine et fidélité,
- ♪ créativité et ouverture aux nouvelles idées (musique, poésie, danse, théâtre),
- ♪ diversité d'âge, d'origine, de parcours, ...
- ♪ prestations locales, concerts de quartier, collaboration avec les associations, cérémonies officielles, concerts caritatifs,
- ♪ mélange de genres et de styles musicaux (variétés, classique et moderne), toute proposition est la bienvenue !

**Contacte-nous pour venir faire notre connaissance lors d'une répétition !**

 <https://www.facebook.com/lyrechallaisienne>

 <https://www.challex.fr/les-associations/associations-culturelles/la-lyre-challaisienne/>

 [lyrechallaisienne@gmail.com](mailto:lyrechallaisienne@gmail.com)

 [davide@davidelombritto.it](mailto:davide@davidelombritto.it)

 +33 7 85 98 14 20

*Rejoins-nous vite !*



La Lyre prépare activement son concert annuel du samedi 13 mai à 18h30 à la salle Jean-Antoine Lépine avec un répertoire varié. C'est dans cette perspective que les musiciens aidés de renforts se sont retrouvés pour un séminaire au Centre Georges Moustaki aux Moussières. Vous remarquerez le nombre de participants de plus en plus nombreux sous la baguette experte de notre directeur Davide Lombritto. Pourtant le registre des basses cuivrées est bien insuffisant et les amateurs seront les bienvenus.

Pour compléter l'ensemble au mieux, nous cherchons :

2 tubistes,  
2 trombonistes,  
2 cornistes,  
3 percussionnistes,  
1 clarinetiste,  
1 saxophoniste alto,  
1bassoniste.

Cette année, le festival annuel du Groupement des Musiques du Pays de Gex se déroulera dans la commune de Chézery le 19 juin, un événement à ne pas manquer, qui rassemblera une dizaine d'associations. Des informations plus précises paraîtront dans les prochains numéros.



# Vie associative

## Association Gymnastique de Challex



### Foire aux Plantons 2023

Ne l'oubliez pas ! La Foire aux Plantons de Challex organisée comme chaque année par l'Association de Gymnastique, aura lieu le samedi 6 mai de 8h à 13h00 sous la Halle de Challex.

Venez chercher vos plantons de légumes (tomates, courgettes, aubergines, courges, poivrons...), de

plantes aromatiques (menthe, persil, ciboulette, coriandre...) ainsi que vos fleurs (géraniums, pétunias, œillets d'inde...) et partagez par la même occasion un moment avec nous.

Un bar avec des boissons et petite restauration seront à votre disposition.

On vous attend nombreux ! Ne manquez pas le rendez-vous !

### Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez nous suivre sur Facebook, consulter notre site web ou nous adresser un mail à [gym.challex@gmail.com](mailto:gym.challex@gmail.com)

## FOIRE AUX PLANTONS

**Samedi 6 Mai 2023 de 8h à 13h**



**ENEZ NOMBREUX  
CHERCHER VOS  
FLEURS ET  
PLANTONS.**

**BUVETTE ET PETITE  
RESTAURATION SUR PLACE**

Organisée par l'Association de Gymnastique de Challex

Suivez-nous sur Facebook ou contactez-nous par mail [gym.challex@gmail.com](mailto:gym.challex@gmail.com)



## Association jeunes, loisirs et culture



Avec une saison déjà chargée, l'Atelier Danse de l'AJLC a choisi de préparer quelques élèves au concours régional de la CND. Le week-end des 4 et 5 mars derniers, ce sont 17 élèves qui ont voyagé jusqu'à Bourg-en-Bresse pour représenter l'école de danse lors de 18 passages.

Un weekend chaleureux où chacun a pu briller sur scène. Le week-end a commencé très fort avec 4 candidates en catégorie préparatoire 1.

Alicia obtient un 2<sup>ème</sup> prix, Faustine et Thaïs reçoivent un premier prix régional et Eleanor, en plus de son premier prix, à l'unanimité, se voit attribuer la coupe coup de cœur du Jury. Une entrée en matière prometteuse. Avec les plus grands, les passages se succèdent, et si les difficultés et le niveau augmentent, les résultats sont toujours aussi satisfaisants et le plaisir de danser des enfants évident.

En catégorie élémentaire 1, 5 premiers prix pour nos 5 danseuses, régional pour Constance, Erica et Marta et national pour Alix et Victoria.

En Moyen 1, Élisabeth remporte un 3<sup>ème</sup> prix, Lili-Claire et Manon un premier prix régional.



# Vie associative

Sacha, seul représentant masculin de l'école au concours, séduit le jury qui lui attribue un premier prix à l'unanimité et le reclasse en niveau avancé. En supérieur 1, Elodie est récompensée d'un premier national.

Sur pointes, ce ne sont que des premiers prix que remportent les danseuses de l'Atelier Danse, national pour Leia en élémentaire 2, et régional pour Beatrice et Zoé respectivement en moyen 2 et supérieur 2. Nous finissons le week-end avec le ballet Crépuscule, porté par 6 danseurs, qui reçoit un premier prix national. Nous irons donc une nouvelle fois représenter la région Rhône-Alpes-Auvergne au concours national à Angers en mai prochain avec 7 passages. Une excellente performance et une fierté pour notre modeste école de danse. D'ici là, nous l'avons annoncé, Eric Campros, professeur et chorégraphe New-Yorkais, ravi de son passage à Challex à l'automne dernier, nous fait l'honneur de revenir pour un nouveau stage de 4 jours. Du 13 au 16 avril, sueur et bonne humeur seront au programme pour les enfants et les ados. Une restitution de fin de stage et une scène ouverte sont organisées le 16 avril au Centre Ecla de Vulbens. L'entrée est libre, n'hésitez pas à venir découvrir le travail de M. Campros et encourager les danseurs. Pour les adultes, le très populaire Wine & Wiggle sera de nouveau au programme, le 15 avril. Renseignements et inscription sur le site de l'Atelier Danse.



## Poivre & Sel



Notre rencontre de mars a transporté nos membres en Afrique. En souvenir d'un voyage au Mali, Claire-Lise Rapin nous a régales d'un poulet «Yassa » et Georges nous a fait revivre les coutumes du pays en nous projetant la vidéo du mariage auquel ils avaient été invités. Les tables de la salle Saint Maurice étaient décorées d'objets et instruments de musique divers originaux et on aurait presque pu s'y croire. Manquaient cependant la végétation luxuriante, les chants rythmés et un peu de couleur sur nos visages mais l'imagination a fait le reste. Merci à Claire-Lise et Georges qui fêtaient justement leur anniversaire de mariage ce jour-là et que l'on a pu féliciter chaleureusement.



La **rencontre prochaine**, qui se tiendra le **mardi 11 avril dès 11h00 à la salle St-Maurice**, nous emmènera en **Espagne**.

En nous confectionnant une **PAELLA** magistrale, Alejandro Hernandez va remettre la toque de cuisinier et poursuivre cette tradition. Nous aurons le plaisir d'accueillir ensuite une animatrice de « TOUS CAP », qui nous apprendra à garder équilibre et forme grâce à des gestes simples qui peuvent être pratiqués chez soi. Elle est tellement agréable et douée qu'on risque même de terminer l'après-midi en dansant le flamenco. Olé !

N'hésitez donc pas à vous inscrire auprès de Claudine [Claudine.bosteels@gmail.com](mailto:Claudine.bosteels@gmail.com) ou **04 50 56 33 86** au plus tard le **jeudi 6 avril au soir**.

Au plaisir de nous retrouver toujours nombreux.  
Pour Poivre & Sel, Eliane Dallemagne, Présidente.

## Bibliothèque municipale Point Virgule



Nos nouveautés d'avril

### *Romans*

« Le crépuscule des licornes » - Julie Girard

« Inconsolable » - Adèle Van Reeth

« Les derniers géants » - Ash Davidson

### *Romans policiers*

« Rendez-vous avec la menace » - les détectives du Yorkshire T7 – Julia Chapman

« Destins mortels à Chamonix » - Peter D. Mason

« Sang trouble de Robert Galbraith » - les enquêtes de Cormoran Strike T5 – J.K. Rowling

### *Récit historique*

« La petite fille du passage Ronce » - Esther Senot/ Isabelle Ernot

### *Roman jeunesse*

« Un coup de génie » - journal d'un dégonflé T 16 – Jeff Kiney

« Cœur caramel » - les filles au chocolat – Cassidi Cathy

### *Bande dessinée jeunesse*

« Studio danse T9 » - Crip/Beka

« Hommes au foyer » - les pompiers – T2 – Cazenove/ Stédo

« Sang famille » - Tizombi T2 – Cazenove

« L'espoir fait vivre » - Louca T4 – Bruno Dequier

« Papa pop » - Dad T9 – Nob

« Avarice » - les Mythics T14 – Patrick Sobral

\*\*\*\*\*

Pendant les vacances de Printemps :  
la bibliothèque sera fermée les vendredis 14 et 21 avril

**Elle sera ouverte uniquement  
les mercredis 12 et 19 avril**

\*\*\*\*\*

### **! Recherche bénévoles !**

La bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour renforcer son équipe lors des accueils au public le mercredi et le vendredi, et également pour seconder lors des accueils de classes.

N'hésitez pas, venez nous rencontrer et en discuter lors d'une des permanences, nous vous accueillerons avec plaisir.

En attendant, toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de très belles fêtes de Pâques.



# Vie associative

## Le Sou des écoles



### CARNAVAL



### SAINT-PATRICK

Après le succès du carnaval et de la Saint Patrick, nous tenions à remercier sincèrement nos partenaires pour leur généreuse contribution :

Jungle Park (Saint Genis-Pouilly), Magasin Go Sport (Thoiry), Station Monts-Jura, Caviste Ludwino (Thoiry), Intermarché Saint Genis-Pouilly et le restaurant Les Jardins de Malyar (Saint Genis-Pouilly).

Grâce à eux et à l'aide de tous ceux venus nous donner un coup de main, l'organisation s'est déroulée dans des conditions optimales et le succès fut au rendez-vous. Nous espérons que vous avez passé de bons moments parmi nous et nous vous attendons toujours aussi nombreux pour notre prochaine manifestation, la deuxième édition de la fête du printemps autour de notre cher four communal, le samedi 13 mai. Plus de détails vous seront communiqués prochainement.

L'équipe du Sou des Ecoles

## Les Bourrus de Mucelle



**Les Bourrus de Mucelle tiennent à vous remercier de votre présence et de votre bonne humeur lors de notre traditionnelle vente de « boudin »**

**Vainqueurs de la tombola :**

**1<sup>er</sup> prix Karine DUCRET,**

**2<sup>ème</sup> prix Michel GENDRA,**

**3<sup>ème</sup> prix Roger HOFER**

**A bientôt pour de nouveaux moments  
de convivialité !**



# Vie associative



## Tichodrome au fort l'Ecluse

Groupe « amis des oiseaux » à Challex ?

Notre région a plein de richesses pour l'observation des oiseaux, avec une diversité d'habitats sur le

territoire de la commune, plusieurs réserves naturelles dans notre voisinage (l'Etournel, Teppes de Verbois, Moulin de Vert, et évidemment le Jura), un passage important d'oiseaux migrateurs au printemps et à l'automne... Mais il y a également des menaces qui pèsent sur l'avifaune de la région.

Nous proposons la formation d'un groupe à Challex qui pourrait promouvoir l'observation des oiseaux par des informations, des sorties, et éventuellement engager des actions de protection.

Ceci en collaboration avec d'autres organisations, telles que la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois. Pour savoir s'il y a suffisamment d'intérêt pour lancer un groupe, et pour réunir des idées sur son fonctionnement, nous proposons une réunion à la Maison des Sociétés un soir vers la fin du mois d'avril. Si vous êtes intéressé à participer à la réunion, veuillez envoyer un message à [gerald.rodgers@orange.fr](mailto:gerald.rodgers@orange.fr).

Gerry Rodgers, Michel Duraffour, Ernst Güller et Pascal Sprungli

## Evènements et sorties



Les jeunes de Challex ont du talent !

Matteo Marano et Lisa Ratajczyk sont heureux.euse de vous présenter leur prochaine production.

Au détour du rire, du cirque et de la musique, la troupe de la Compagnie à Trois Temps composée de jeunes artistes entre 14 et 25 ans comédien.ne.s, musicien.ne.s, chanteur.euse.s et circassien.ne.s remonte sur scène avec l'opérette *J'aime !*, du compositeur franco-genevois Henri Christiné.

Tout commence dans un château de Bretagne... Chez les Malassis de la Panouille, les caisses sont à sec, alors pour refaire leur fortune, baron et baronne arrangent les mariages de leurs enfants avec des bourgeois industriels du cru. Mais ceux-ci ont déjà fait leur choix et cela ne fait pas l'affaire des parents ! Mais par un testament inespéré, ils touchent un million de dollars à condition de faire du cirque pendant une année complète. Et voilà la famille de nantis engagée au Cirque Candy comme saltimbanques, pour le meilleur et pour le pire...

Cette œuvre inédite et peu interprétée est un trésor de la musique genevoise. Elle sera jouée en avril les vendredi 21 à 19h30, samedi 22 à 19h30 et dimanche 23 à 17h au Casino Théâtre, rue de Carouge 42. Dans ce cadre historique et musical, nous vous invitons à l'une de nos représentations. L'entrée est libre et tout public !

Vous pourrez notamment y applaudir Matteo Marano, cometteur en scène et Lisa Ratajczyk, violoniste et responsable de production.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places sur :

<https://compagnie3temps.ch/reservation/>

Au plaisir de vous y voir !

Lisa et Matteo. Pour la Compagnie à Trois Temps

## Reine-Philiberte Roush de Varicourt, Voltaire et la Révolution française

Ayant travaillé un temps pour la commune de Pougny en tant que secrétaire de mairie remplaçant, un nom de rue de cette commune sud-gessienne m'intrigua : la rue « Roush de Varicourt ». J'ai donc décidé d'en savoir un peu plus sur un membre de cette nombreuse famille originaire du Pays de Gex : Reine-Philiberte Roush de Varicourt ; j'ai souhaité ainsi vous en faire profiter dans le Petit Challaisien. Cette femme a été proche d'un certain... François-Marie Arouet dit Voltaire. Après la dernière représentation de son œuvre théâtrale (« Irène » avec pour thème : les intrigues du tripot), auquel Voltaire très âgé a assisté, il décède le 30 mai 1778 à Paris dans l'hôtel particulier de la Marquise Reine-Philiberte et du Marquis Charles de Villette. Voltaire, malade, les avait rejoints à 84 ans le 10 février 1778 en quittant définitivement son château de Ferney.

Reine-Philiberte est née à Pougny le 3 juin 1757 dans la famille Roush de Varicourt, noble famille mais peu fortunée, installée depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle à Versoignes dans le nord du pays de Gex. C'est une lignée de neuf enfants avec une sœur et sept frères dans laquelle les garçons étaient destinés à être prêtres ou militaires et les filles non mariées entraient en religion. Leur père Marin-Etienne, maréchal de camp, officier dans les Gardes du Roi avait épousé Gilberte Prospère Prez de Crassier.

Belle, ayant bon caractère, la jeune femme Reine-Philiberte est remarquée par Voltaire à Ferney, ami de la famille de sa mère et par la nièce du patriarche gessien, Madame Denis dont Reine-Philiberte devient dame de compagnie. A ce moment Voltaire ne cesse de l'appeler « Belle et bonne » et elle s'installe avec lui au château de Ferney en janvier 1776, deux ans avant le départ de Voltaire pour la capitale et son décès. Elle aide Madame Denis à faire les honneurs du château de Ferney, cette « auberge de l'Europe » dans l'Ain aux portes de la Suisse.

En septembre 1776, Charles de Villette, riche noble, arrive à son tour à Ferney ; il a une tournure agréable et de l'esprit. Mlle de Varicourt est attirée par ce prince charmant de 23 ans son aîné et lui est séduit par la grâce juvénile de Reine-Philiberte ; Charles, Marquis de Villette est connu pour ses amours masculines et ses liaisons avec les femmes à la mode. Le marquis écrit à propos de sa future épouse :

« Belle et bonne » c'est votre nom ;

C'est le nom que vous donne un sage ;

Il peint vos traits, votre raison ;

Votre cœur et votre visage. »

« C'est l'ange gardien du patriarche, elle est devenue nécessaire à son existence... ». Voltaire les marie le 19 novembre 1777 à minuit dans la chapelle du château

de Ferney, puis le jeune couple s'installe dans l'hôtel familial de Villette, construit en 1761, à Pont-Sainte-Maxence (Oise) ; Reine-Philiberte et Charles font aménager le domaine familial. Charles de Villette dira de sa femme : « J'ai épousé non pas une Babylonienne mais la Bergère des Alpes ».

Charles de Villette est un gentilhomme titré, brigadier des armées et possesseur de près de cinquante mille écus de rente. Voltaire est à la fin de sa vie, il mourra quelques mois plus tard. A 83 ans, il écrit « Je meurs content si je peux avoir contribué au bonheur de deux personnes dont l'une est pleine d'esprit et d'agréments... dont l'autre est l'innocence elle-même, la vertu, la prudence et la beauté fondues ensemble ».

Puis les deux époux s'installent dans l'hôtel particulier de Villette à Paris ; c'est là que Voltaire les rejoint le 10 février 1778 (en provenance du pays de Gex) pour y mourir le 30 mai dans une chambre du deuxième étage.

Le couple aura quatre enfants dont deux sont décédés avant l'âge d'un an. Les deux autres se prénomment Charlotte et Charles-Voltaire qui naît en 1792, pré-nommé en mémoire du grand philosophe des Lumières.

Charles de Villette et son épouse soutiennent la Révolution dès 1789 ; leur salon reçoit de nombreuses personnalités favorables au régime républicain comme Cambacérès. Le 10 août 1789 Reine-Philiberte organise à l'église Saint-Sulpice une quête en faveur de ceux morts à la Bastille et au profit des indigents. Après plusieurs démarches Reine-Philiberte et Charles de Villette obtiennent de l'Assemblée constituante, le 17 juillet 1791, le transfert des cendres de Voltaire au Panthéon.

Le couple renonce à ses privilèges (lettre au notaire de Pont-Sainte-Maxence du 17 février 1790). Le 14 juillet de la même année, il se rend au Champ de Mars pour la fête de la Fédération où il rencontre les disciples de Voltaire, défenseurs de la liberté. Charles de Villette est élu député à la Convention nationale le 4 septembre 1792. Charles rend le dernier soupir le 9 juillet 1793 et échappe ainsi à la guillotine.

La « citoyenne Villette » est incarcérée le 10 novembre 1793 le jour même où les Hébertistes font célébrer à Notre-Dame la fête de la Liberté et de la Raison.

Reine-Philiberte Roush de Varicourt, marquise de Villette meurt le 14 novembre 1822 à Paris et est enterrée au domaine familial à Pont-Sainte-Maxence dans l'Oise. Cette grande mais humble femme aura marqué son temps dans le pays de Gex, et à Paris pendant la Révolution et aura contribué à son échelle à la constitution de la République et au développement d'idées modernes et avancées pour son temps, au cours du Siècle des Lumières.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien



# Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



## Прощавай, Україно

### Au revoir Ukraine...

Voici un peu plus d'un an débutait la guerre en Ukraine... De nombreuses personnes ont fui leur pays et se sont réfugiées dans divers pays d'Europe, dont la France. J'ai rencontré Olga et sa fille Nataliia, installées à Challex, pour qu'elles se livrent à nous. Notre échange a eu lieu en anglais et j'espère avoir traduit au mieux leurs paroles.

### Bonjour Nataliia, dans quelles conditions avez-vous quitté votre pays ?

Le 24 février 2022, vers 5 heures du matin, j'ai reçu un appel d'une de mes amies, Alla, qui m'avertit que la guerre avait été déclarée entre la Russie et l'Ukraine. J'étais endormie, ne comprenais rien à ce qu'elle me disait. Elle m'a suggéré de regarder par la fenêtre pour mieux me rendre compte. Et là, j'ai vu une foule de personnes dans la rue, ce qui m'a permis de prendre conscience de la situation. Alla m'a dit qu'il fallait fuir le pays pendant qu'il était encore temps, mais je ne voulais pas. Au bout de quelques jours cependant, j'ai enfin pris ma décision. J'ai acheté une caisse de transport pour mon chat, fait des provisions de nourriture, de boisson et d'argent pour le voyage et pris quelques vêtements. Par chance, j'avais fait le plein d'essence de ma voiture peu de temps avant (chose que je ne faisais jamais habituellement !). Il fallait encore trouver quelqu'un pour m'accompagner sur la longue route me menant à la frontière polonaise.

Une fois le guide trouvé, un bénévole à la tête d'un convoi de 4 voitures qui se suivaient, ma mère Olga, Alla, sa fille Daria (ma filleule) et moi avons commencé notre périple. Nous sommes parties de Kiev le 6 mars. J'ai malheureusement dû laisser ma chatte ; Daria étant allergique aux poils de chat, elle n'aurait pas pu supporter le voyage, confinée avec ma "Princesse". J'avais le coeur brisé... J'ai dû tout abandonner, mon appartement, ma famille, mes amis, mon travail : j'avais une bonne situation et une activité professionnelle qui me passionnait et que j'adorais, dans le domaine de l'architecture et du design, ma vie...

J'ai conduit, roulé, roulé, roulé... c'était interminable et les conditions de circulation très difficiles. Je me trouvais dans un tel état de fatigue ! Plus de 1'200 km pour atteindre Lysiny en Pologne. A la frontière, j'ai mis 16 heures pour parcourir 1 km. Après notre départ de Kiev, j'ai passé 40 heures sans dormir ! A Lysiny, une de mes amies est venue me retrouver. Pour me rejoindre, elle a fait un déplacement de 600 km et j'ai appris en la voyant qu'elle était enceinte de jumeaux ! Elle m'a aidée à trouver une chambre sur place, où j'ai enfin pu dormir et me reposer. J'y suis restée 2 nuits. De Lysiny, je me suis ensuite rendue à Gdansk, où j'ai pu séjourner dans un appartement. Puis il a fallu reprendre la route par un temps glacial ; du vent, de la neige, du brouillard... J'ai encore parcouru 800 km pour que nous nous rendions à Leipzig, où un couple de personnes suisses de Brugg nous a offert l'hébergement dans un hôtel. C'est alors que j'ai été mise en contact avec ALIAS, l'Association Locale d'Intégration, Accueil et Solidarité, qui a trouvé une famille d'accueil pour ma mère et moi et une autre pour Alla et Daria, dans le Pays de Gex. J'ai roulé sur des routes dans un état désastreux et dans des conditions extrêmes, aussi, quand j'ai traversé la Suisse, sur une route magnifique, si proche de mon but, rien ne laissait présager l'incident dont j'ai été victime... C'était vraiment le comble de la malchance pour moi, après tous ces kilomètres parcourus ; le seul caillou qui se trouvait sur cette route parfaite est venu percuter mon pare-brise qui a été endommagé... Et c'est finalement à Challex que nous sommes arrivées et avons été accueillies, dans 2 familles formidables au grand cœur...

Oups... je n'ai pas vu le temps passer... J'avais préparé un peu moins d'une dizaine de questions, mais je m'aperçois que le récit de Nataliia, réponse à ma première question, remplit déjà plus d'une page... Je vous propose donc de la retrouver le mois prochain, pour la suite de son histoire.

# Memento

## Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ [challex@challex.fr](mailto:challex@challex.fr)

|          |            |             |
|----------|------------|-------------|
| Lundi    | 9h00-12h30 | fermée      |
| Mardi    | 9h00-12h30 | 14h00-19h00 |
| Mercredi | 9h00-12h30 | fermée      |
| Jeudi    | 9h00-12h30 | 14h00-19h00 |
| Vendredi | 9h00-12h30 | fermée      |

## Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

## Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ [bibliochallex@gmail.com](mailto:bibliochallex@gmail.com)

Horaires :

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

## Auberge « les 7 Merveilles »

04 79 19 70 90

Horaires :

Bar : du mardi au samedi de 10h00 à 20h00

Restaurant : du mardi au jeudi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à 21h30

les vendredi et samedi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à 22h00

## Boulangerie et Point Poste « La Miette »

04 50 42 74 22

Lundi : fermé

Mardi : 6h00-12h30

Mercredi : 6h00-12h30

Jeudi : 6h00-12h30

Vendredi : 6h00-12h30

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier :

11h30 du mardi au samedi inclus

## Inspection de l'éducation nationale

### Circonscription du Pays de Gex

04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

## Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens

04 50 56 46 50

## Groupeement transfrontalier européen

08 92 70 10 74

## Transport à la demande

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

hors jours fériés ou [www.transportsdelain.fr](http://www.transportsdelain.fr)

Horaires du bus La Plaine-Challex : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

## Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

## La Maison des Services Publics Pays de Gex Agglo

Pour faciliter vos démarches

167 rue de Genève 01170 Gex

Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination  
gérontologique : 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : [paysdegexagglo.fr](http://paysdegexagglo.fr) puis accueil et faites votre choix

## Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

## Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

## Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

[www.mon servicedechets.com](http://www.mon servicedechets.com)

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64

Horaires d'été de mars à octobre inclus

(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi 8h30-11h55 et 13h45-17h55

Samedi 8h30-17h55

Dimanche 9h00-11h55

Fermée les jours fériés

Recyclage : [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr)

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou

[www.agcr.alfa3.fr](http://www.agcr.alfa3.fr)

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou [www.emmaus74.net](http://www.emmaus74.net)

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :

04 50 28 20 50

## Horaires magasin :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30

Samedi 8h45-14h15

## Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

## Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

## Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10



# Memento

**Ressourcerie du Pays de Gex** : 04 81 50 02 51  
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi 14h30-17h30  
Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30  
Jeudi 14h00-17h30  
Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30  
Samedi 9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi 13h30-17h30  
Mardi-vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30  
Samedi 9h00-17h30

**Numéros d'urgence**

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)  
117 rue des Chenaillettes  
01710 Thoiry

**Horaires d'ouverture de la gendarmerie**

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi  
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

**Appel d'urgence européen** : 112

**SAMU – urgences médicales-médecin de garde** : 15

**Pompiers** : 18

**SAMU – urgences sociales** : 115

**Pharmacies de garde** : 3237

**Signalement de logements indignes** : 0806 706 806

**Signalement violence femmes** : 3919

**Enfance en danger** : 119

**Hébergement d'urgence** : 115

<https://www.challex.fr/informations-pratiques/numeros-durgence/>

**Centre antipoison (Lyon)** : 04 72 11 69 11

**CHAL** : Centre Hospitalier Alpes-Léman

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

**CHANGE** : Centre Hospitalier Annecy Genevois

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

**Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex**

Hôpital local du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38

Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après appel au centre 15

**Spécial Covid 19** : 04 85 29 21 09

**SOS ANIMAUX** . 04.50.41.74.80

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

**Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève** : + 41 0 900 57 15 00

**Centre du Service National**

09 70 84 51 51 ou

[cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie**

**Horaires pour les engins motorisés et bruyants** (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos, quads...) :

**pour le bien-être de tous, veuillez les respecter**

**Lun/ven.** 8h00-12h00 14h00-19h30

**Samedi** 9h00-12h00 15h00-19h00

**Dimanche et jours fériés** 10h00-12h00

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Monsieur le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : Service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune [www.challex.fr](http://www.challex.fr)

**Crédits photos**

Couverture : Patricia Altherr

Page 7 : Michel Vulliamy

Page 9 : Atelier Danse

Page 10 : Eliane Dallemagne

Page 11 : Marianne Chanin et Daniela Patova

Photography : [danielapatova.com](http://danielapatova.com)

Page 12 : Gerry Rodgers

**Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de mai, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :**

**[lepetitchallaisien@challex.fr](mailto:lepetitchallaisien@challex.fr)**

**au plus tard le :**

**dimanche 16 avril**